



## DECISION N° 2022/46

### **OBJET : Avenant – marché de travaux « Désamiantage et rénovation de la couverture de la salle des sports Jacques De Rette » - lot n° 2 « couverture »**

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu les articles R2194-2, R2194-3, R2194-8 du Code de la Commande Publique,
- Vu l'article 6-1 de l'ordonnance 2020-460 du 22 avril 2020 relatif aux marchés publics,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 Mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### DECIDE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>:**

De signer l'avenant n° 1 au marché de travaux « Désamiantage de la couverture de la salle des sports Jacques De Rette » - Lot n° 2 « couverture » avec la société DETAM 33 bis, rue Arthur Lamendin, BP 2, 62330 ISBERGUES pour un montant de 12 500 € HT.

#### **ARTICLE 2:**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Receveur de la Trésorerie d'AUDRUICQ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en Sous-Préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 24 août 2022

Olivier MAJEWICZ,

Maire d'OYE-PLAGE